



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladies du bétail

Question écrite n° 55147

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le fait que cinq vaches sont mortes dans une exploitation agricole de Moselle. Les analyses effectuées ont montré qu'il s'agit d'une contamination par le plomb liée à l'affleurement d'un gisement de minerai de plomb qui avait d'ailleurs été exploité au XIXe siècle. Une dizaine de communes sont concernées et il y a un risque de contamination du lait des vaches par le plomb. Or les services de l'Etat sont prévenus depuis cinq mois et ils ont gardé le secret absolu sur la mort des vaches. L'affaire ayant finalement été ébruitée par un journaliste, elle souhaiterait qu'il lui indique pour quelle raison on a caché la vérité au lieu de traiter ce problème sereinement et surtout en évitant tout risque pour la santé publique. Par ailleurs, elle lui demande quelles sont les mesures qui seront prises afin d'éviter que de tels problèmes se reproduisent à l'avenir.

Texte de la réponse

En avril 2000, quatre bovins d'un même troupeau sont morts à Hargarten-aux-Mines suite à une intoxication au plomb. La présence de gîtes plombifères est connue à cet endroit. Ces sites ont fait l'objet d'exploitation jusqu'en 1870. Dès que les services de l'Etat ont été informés, ils ont pris les mesures nécessaires pour éviter tout risque pour la santé publique. Des mesures conservatoires ont immédiatement été prises : consignation du troupeau, suspension de la collecte du lait et analyse de la contamination en plomb dans les exploitations voisines. L'analyse fine des causes a incriminé le fourrage et notamment l'ensilage de maïs. En effet, une pratique agricole d'ensilage sur sol nu dans un contexte topographique singulier semble avoir entraîné la migration du plomb naturellement contenu dans le sol, par un phénomène de percolation vers le maïs ensilé. Les pouvoirs publics surveillent les niveaux de plomb dans les denrées alimentaires et publient les résultats tous les ans. Chaque année, le ministère de l'agriculture et de la pêche réalise environ deux cents recherches de plomb pour surveiller la production laitière nationale. Plus particulièrement dans le secteur géographique considéré, les services déconcentrés de l'Etat concernés, avec l'appui de centres techniques extérieurs (bureau de recherche géologique et minière, centre antipoison de Nancy...) mènent une étude complémentaire visant à évaluer les conséquences des affleurements de plomb sur la population, à recenser les pratiques agricoles à risques et à identifier les sites pouvant présenter des teneurs en plomb significatives. Les résultats de cette étude seront rendus publics. Les services de l'Etat ont mené les investigations sur ce cas en toute transparence, tout en respectant les dispositions législatives relatives au respect de la vie privée.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55147

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 2000, page 6919

Réponse publiée le : 26 mars 2001, page 1792